

COMITE SYNDICAL

DU 22 JUIN 2018

Le 22 juin 2018 à 17 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 15 juin 2018 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	23
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	7 442,20 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), M. François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan),

Suppléants :

Mmes et MM. Jean-Louis SOUBEYROUX (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel CHEMINEL, (Bièvre Isère Communauté), Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Yannik NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Yésika REVEILHAC, (DDT 38), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Karine PONCET-MOISE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Michelle VEYRET, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Luc REMOND, Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), M. Yannik NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), Jean-Claude POTIE, Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin-Vercors-Isère Communauté), Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Compte-rendu

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Présentation du Compte Administratif 2017 et Budget Supplémentaire 2018**

Yannik OLLIVIER donne la parole à **Karine PONCET-MOISE** qui précise qu'il est de rigueur d'approuver en premier le compte de gestion présenté par le trésorier, le comptable public, M. DERU, excusé.

Elle indique que le compte de gestion de M. DERU est en tout point similaire au résultat que l'EP SCoT avait dégagé il est donc demandé aux élus d'approuver le compte de gestion.

Puis, elle présente les résultats du Compte Administratif 2017 de l'EP SCoT dont les éléments ont été portés à la connaissance des élus dans le dossier qui leur a été remis.

Les éléments présentés n'appellent pas de remarque particulière et **Yannik OLLIVIER** cède la présidence au bénéfice de **Martial SIMONDANT** pour qu'il soit procédé au vote.

Le compte de gestion et le CA 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Karine PONCET-MOISE présente ensuite l'affectation des résultats 2017 qui ne soulève pas de remarque particulière et est adopté à l'unanimité.

Elle commente ensuite le Budget Supplémentaire dont les éléments ont été portés à la connaissance des élus dans le dossier qui leur a été remis. Elle propose qu'il soit redélibéré les participations budgétaires des collectivités puisqu'une erreur avait été faite lors de la présentation du budget primitif concernant la participation versée à l'EP SCoT par la CC Bièvre Isère Communauté.

Les éléments présentés n'appellent pas d'observation particulière et **Yannik OLLIVIER** propose qu'il soit procédé au vote. Le BS 2018 est adopté à l'unanimité

Yannik OLLIVIER précise que le départ en retraite de **Philippe AUGER** est prévu en janvier 2019. La procédure de recrutement a donc été engagée puisqu'un appel à candidature a été récemment publié. Il rappelle la nécessité de constituer un jury sur une matinée avec trois membres volontaires du Bureau Syndical à l'automne.

L'ensemble de ces éléments n'appelle pas de remarque particulière.

- **Modification du SCoT : retour sur les éléments de l'enquête publique et le rapport et conclusion du Commissaire-Enquêteur**

Philippe AUGER indique que le dossier qui est présenté aux élus ne vise pas à permettre l'approbation de la modification du SCoT. Celle-ci leur sera proposée lors d'un prochain Comité Syndical à l'automne. Ce dossier permet ainsi de faire état des avis et remarques formulés pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 avril au 26 mars 2018 et du rapport et des conclusions rédigées par le Commissaire enquêteur.

Philippe AUGER expose donc les éléments du dossier remis aux élus. Il rappelle que l'enquête publique a vu peu d'observations du public et précise que sont également présentés dans ce dossier les avis des PPA.

A ce titre, il évoque les remarques formulées par la Préfecture de l'Isère pour le compte de l'Etat, celles du Département de l'Isère, de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Puis, il présente les observations du public et notamment les demandes des communes de Quaix-en-Chartreuse et Mont-Saint-Martin, appuyées par le courrier du Président de la Grenoble-Alpes Métropole. Il aborde ensuite les observations du Comité Ecologique Voiron Chartreuse.

Enfin, il expose les éléments du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur et affirme en conclusion que le projet de modification du SCoT a recueilli un avis favorable avec une recommandation du Commissaire enquêteur qui souhaite que les corrections portées par le Conseil Départemental de l'Isère et l'Etat soient faites.

Yannik OLLIVIER souligne qu'il faut retenir que le projet de modification du SCoT a retenu un avis favorable et il précise que les observations et interrogations du public, des PPA et du commissaire enquêteur à savoir l'inscription de hameaux dans les espaces potentiels de développement des communes de Mont-Saint-Martin et de Quaix-en-Chartreuse, le calcul de l'offre de foncier économique après le retrait de Beaurepaire et l'arrivée de Saint-Jean de Bournay et le classement d'Artas et Châtonnay comme pôle d'appui ont été examinées et ont reçu une réponse satisfaisante.

Les éléments présentés n'appellent pas d'observation particulière.

- **Complément sur la logistique à la contribution du SCoT au SRADDET**

Pierre BEGUERY rappelle que lors du dernier Bureau Syndical il a été proposé de rajouter un volet concernant la logistique précisant la contribution initiale qui a été produite. Il présente ainsi les propositions de rajout indiquées dans le dossier remis aux élus.

Il mentionne que le territoire de la GReG ne constitue pas un territoire de la « grande logistique », ce qui lui permet d'éviter les externalités négatives liées aux flux de transit tout en bénéficiant de la proximité du couloir rhodanien et ainsi d'avoir une logistique au service de son territoire. Il précise que la logistique apparaît de plus en plus comme une fonction support qui est nécessaire voire indispensable à la GReG et qui contribue puissamment à l'attractivité économique des territoires qui la composent. Il souligne ainsi l'importance de prévoir des secteurs stratégiques à réserver à l'accueil d'activités logistiques tant pour l'économie productive que l'économie présenteielle.

Il rappelle que ces propositions émanent du groupe de travail de la commission mixte économie et déplacements et qu'elles ont été articulées avec celles du comité de concertation sur la logistique urbaine de la métropole grenobloise.

Les éléments présentés n'appellent pas d'observation particulière.

- **Bilan / Evaluation du SCoT 2018**

Retour sur le premier séminaire du 24 mai 2018

Yannik OLLIVIER introduit le sujet sur le premier séminaire du 24 mai 2018 en rappelant la satisfaction de l'ensemble des participants. Il évoque également le rapide échange qu'il a eu juste après la séance avec Martin VANIER (en charge de l'animation du séminaire). Il rapporte que ce dernier pointait un risque de manque d'ampleur et de participation des élus, et d'un « foisonnement de statistiques avec des questions essentielles noyées dans le débat ».

En réponse à ces propos, **Yannik OLLIVIER** précise qu'il a tout de suite rappelé que la volonté des élus du Comité Syndical du SCoT étaient de rester dans une certaine confidentialité (rester entre élus du SCoT pour éviter tout « jeu de posture »). Il a rejoint l'avis de Martin VANIER sur sa deuxième remarque et exprime également le souhait que des questions pour le débat soient posées d'entrée de jeu en amont des présentations.

Il précise qu'un nouvel échange entre Martin VANIER est prévu prochainement et qu'il sera fait mention des échanges de ce soir et des souhaits et remarques des élus du Comité Syndical.

Puis, **Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Murielle PEZET-KUHN** qui rappelle que le but du séminaire était que les élus puissent débattre sur les grandes questions suivantes :

- Le territoire a-t-il atteint les objectifs visés dans le SCoT ? Va-t-il dans la bonne direction ?
- Quelles sont les évolutions de contexte ? Les orientations et objectifs doivent-ils être ajustés en conséquence ?
- Quel est le niveau d'imputabilité du SCoT ?
- Le SCoT/les territoires ont-ils les bons outils ? Quels sont les leviers à mettre en place pour que le SCoT soit plus efficace ?
- Quelles évolutions pour le SCoT en termes de gouvernance, de périmètre, d'ingénierie, d'opérationnalité ?

Elle dresse également le bilan du premier séminaire et propose aux élus de préciser leurs attentes pour le prochain séminaire.

Ensuite, elle rappelle les documents supports qui ont été proposés et présentés lors du séminaire et leur rôle d'approfondissement des connaissances (support papier aux données précisées par secteurs et portrait de la GRéG pour avoir une vision complète du territoire, mais également la déclinaison de ses secteurs ou selon les pôles).

Enfin, elle dresse la synthèse de ce premier séminaire et rappelle que la première question abordée dans ce séminaire concernait les objectifs de production de logements et leur évolution en terme de nombre et de répartition. Il n'y a pas eu de remise en cause de ces objectifs, pas d'insatisfaction des territoires, mais plutôt une vision positive du rôle du SCoT. Elle aborde ensuite le sujet de la consommation d'espace et souligne que les élus sont vigilants sur ce point notamment en lien avec la relance de la production de logements actuelle.

Ensuite, sur le volet de la transition énergétique, elle affirme que les élus ont clairement dit qu'il était nécessaire de mieux traiter cet aspect dans le SCoT. Puis pour terminer sur les objectifs d'ordre qualitatif et sur l'ambition de répondre aux enjeux d'évolution des formes urbaines et de densification, elle mentionne qu'il a été souligné par de nombreux territoires l'importance d'un accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des projets.

Sur la question fondamentale de l'organisation de la subsidiarité entre le SCoT et les PLUi et/ou les politiques sectorielles, les élus se sont fait le relais de ce qui avait déjà été perçu dans les résultats de l'enquête auprès des communes à savoir la satisfaction de l'utilité du SCoT mais également le besoin d'aller plus loin sur les question d'articulation entre les problématiques foncière, l'urbanisme réglementaire et les projets.

Francis GIMBERT, Michel OCTRU, Jérôme BARBIERI nuancent les remarques sur l'absence de mobilisation, indiquent qu'ils valident le travail fait par les présents, et précisent que le compte-rendu du premier séminaire retranscrit bien l'expression de leurs territoires (d'ailleurs préparée en amont).

Martial SIMONDANT indique que "les analyses étaient bien faites, très explicites, pertinentes". Le débat était un peu faible, mais les visions et analyses des élus devraient émerger au fur et à mesure des séminaires.

Francis GIMBERT souligne qu'à travers les réponses, on note un certain inconfort des collectivités, une difficulté à concrétiser les objectifs fixés plus qu'une difficulté à concevoir des objectifs. Selon lui, les collectivités peuvent se sentir désemparées face aux ambitions fixées par la loi et le SCoT notamment en matière de réduction de la consommation foncière. Il précise qu'il y a globalement une adhésion de raison et non de cœur sur ce volet.

Christine GARNIER rejoint les propos de **Francis GIMBERT** et partage cette difficulté de mise en œuvre et de traduction dans le PLUi métropolitain. Difficulté accrue par l'absence d'objectifs chiffrés pour le secteur « agglomération ». Elle dresse le constat d'une

consommation foncière qui reste forte et l'importance de la proportion de construction de maisons individuelles.

Martial SIMONDANT soulève la nécessité d'accélérer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux, notamment pour réduire la consommation foncière car il y a un temps de latence important entre l'approbation du SCoT, la déclinaison à l'échelle locale et l'observation des 1ers résultats.

Jérôme BARBIERI approuve les propos de **Martial SIMONDANT**.

Yannik OLLIVIER revient sur la notion d'inconfort et indique que, celle-ci était déjà présente pendant l'élaboration du SCoT. Sur certains sujets, même si chacun comprenait que les orientations du SCoT étaient nécessaires, beaucoup s'accordaient pour affirmer que leur application locale dans la pratique pouvait être compliquée.

Préparation du prochain séminaire du 5 juillet 2018

Yannik OLLIVIER présente ensuite le thème du prochain séminaire sur l'équilibre des territoires à travers les questions autour de l'autonomie de fonctionnement des territoires et le rééquilibrage du développement entre la métropole et les autres secteurs : production de logements, développement économique, offre commerciale, offre de déplacements ...

Francis GIMBERT souligne la nécessité d'objectiver les débats à venir sur les questions du prochain séminaire. Il mentionne que le Grésivaudan travaille actuellement à la définition de son projet de territoire.

Il rappelle enfin qu'il est également nécessaire de tenir compte de l'évolution de la société et notamment du travail (pluriactivité des actifs, double activité des ménages...) et d'objectiver ces données là pour la notion d'équilibre des territoires.

Il précise qu'en matière de recul du foncier agricole notamment, les problématiques ne sont pas les mêmes en montagne qu'en plaine. En effet, la première source de perte de foncier agricole en montagne dans le Grésivaudan est l'enfrichement des terrains et l'habitat en plaine.

Jérôme DUTRONCY rappelle que le SCoT est également un projet de territoire sur un bassin de vie plus large et souligne l'importance des territoires à croiser et confronter leurs visions et leurs projets pour que l'ensemble de ces projets soit le plus cohérent possible avec le projet commun du SCoT. Il indique que le SCoT a le périmètre pertinent pour traiter les nombreuses questions qui se posent aux habitants de nos territoires qui de fait vivent le territoire à cette échelle là. Il souhaite que le SCoT soit un document force de propositions et qu'il soit innovant lors de son évolution future comme cela a été le cas pour son élaboration puisque c'est l'un des premiers SCoT « Grenelle ».

Laurent THOVISTE rejoint les propos de **Francis GIMBERT**. Il souligne l'importance d'avoir une vision de l'évolution des pratiques pour anticiper les fonctionnements futurs des territoires.

Philippe AUGER intervient sur la nécessité qu'à l'issue de chaque séminaire, chaque élu ayant participé au séminaire ou lisant le compte-rendu puisse voir clairement quels sont les débats autour desquels le débat politique s'est mené.

Il rappelle qu'il a été fait environ 1000 logements de moins que ce qui était prévu à l'origine dans le SCoT mais que cela n'a pas empêché de maintenir la bonne dynamique démographique à l'échelle de la GReG.

D'autre part, il tient à préciser que l'équilibre entre la métropole et les territoires extérieurs a quand même été mieux reconsidéré en termes de production de logements et qu'à l'intérieur de chaque secteur, on note une inversion de la tendance passée : les logements sont actuellement construits dans les pôles mieux équipés et mieux maillés.

La question soulevée et évoquée à plusieurs reprises étant la capacité des territoires à produire du « bon logement sur moins de terrain » avec les difficultés que font remonter en permanence les communes et des besoins en terme d'épaulement des territoires qui relève sans doute du SCoT mais plus largement que le SCoT, des moyens mis en œuvre pour permettre d'atteindre les objectifs du SCoT.

En matière de consommation d'espaces les chiffres montrent une baisse mais nous restons sur un plateau de 200 ha par an : aller au delà demande de revisiter nos pratiques d'aménagement. Nous nous rendons compte que dans les communes ayant un document d'urbanisme compatible avec le SCoT, il y a une évolution notable en matière de consommation d'espace. C'est donc par le passage par les documents d'urbanisme locaux PLUi et PLU que les choses vont muter même s'il s'est déjà passé six ans depuis l'approbation du SCoT et que tous les documents d'urbanisme ne sont pas encore compatibles.

Il souligne qu'à l'échelle des questions que le SCoT traite, ce délai de six ans pour l'évaluation n'est peut-être pas suffisant pour atteindre les objectifs d'évolution.

Enfin, il rappelle qu'il est important qu'à l'issue de chaque séminaire, les questions majeures interrogeant soit les orientations du SCoT, soit les moyens développés pour atteindre ces orientations soient clairement présents dans l'esprit des élus de l'EP SCoT car cela doit permettre de construire en fin d'année une délibération pertinente sur ce qui a pu être réalisé durant les six premières années du SCoT et sur les perspectives en matière d'orientation du SCoT ou d'outils de mise en œuvre.

Yannik OLLIVIER donne la parole à **Murielle PEZET-KUHN** qui rappelle pour la tenue du prochain séminaire l'objectif fixé par le SCoT d'inverser les tendances passées dans l'aménagement du territoire : de lutter contre la péri-urbanisation, l'étalement urbain, l'allongement des durées de déplacements.

Pour cela, le SCoT se base sur quatre grands champs :

- la production de logements avec la répartition différente de la production de logements en polarisant plus dans la métropole mais aussi à l'intérieur de chaque secteur
- un développement économique plus équilibré avec le confortement de l'emploi dans les territoires autres que la métropole
- les questions commerciales avec la volonté forte de rééquilibrer la polarisation commerciale
- les déplacements

Sommes-nous toujours dans cette volonté de renforcer l'autonomie des territoires, limiter les dysfonctionnements de la péri-urbanisation ?

Quelle évolution de l'outil SCoT pour l'adapter à l'évolution des ambitions et des besoins en termes de gouvernance, de compétence de l'EP SCoT, de subsidiarité des documents et de périmètre géographique ?

Francis GIMBERT réagit sur les propos de **Murielle PEZET-KHUN** et affirme qu'il faut poser les questions jusqu'au bout. Derrière la question de l'autonomie des territoires, il y a la question de « quelle autonomie, pour répondre à quels besoins et quelles aspirations des acteurs et des habitants de ce territoire ? Dans le Grésivaudan, il y a quasiment autant d'emplois que d'actifs, mais 41% des emplois sont pourvus par des habitants de la Métro et 54% de nos actifs vont travailler dans la Métro ». Comment s'organiser pour ne pas induire de déplacements supplémentaires ? Comment satisfaire les besoins de proximité en termes de services, commerces... afin de limiter les déplacements. Il faut être conscient que l'urbanisme ne règle pas tout.

Laurent THOVISTE partage les propos de **Francis GIMBERT** et affirme que l'autonomie des territoires n'est plus une question d'actualité. Il faut rechercher les meilleurs moyens de faire de la subsidiarité, de travailler sur les questions d'équilibre. Au niveau des déplacements, des solutions se mettent en place mais qu'en est-il du partage de la réflexion sur le développement économique de la GREG ? Mais comment avancer si le seul espace de discussion est le SCoT, une discussion sur le grand bassin grenoblois est nécessaire ainsi que sur le périmètre du SCoT.

Christine GARNIER souhaite pouvoir disposer d'éléments de connaissances sur les questions sociales ? Sur les déplacements, il serait intéressant d'avoir le motif, d'affiner les données en nombre de km parcourus...

Et concernant le développement économique, il faut que l'on travaille sur le développement économique, sur l'optimisation du foncier économique restant, sur des répartitions, y compris des discussions financières ou fiscales.

Jérôme BARBIERI mentionne qu'il faut partager l'analyse sur ce qu'est l'autonomie des territoires. Il y a nécessité de travailler ensemble sur certains domaines et sur les hinterlands. Enfin concernant le titre du séminaire, il demande à ce qu'il soit changé car il ne faut pas parler de mythe quand on parle du SCoT, il y avait un vrai projet de territoire derrière.

Jérôme DUTRONCY rejoint **Jérôme BARBIERI** sur sa dernière remarque. Il souhaite préciser qu'il existe déjà des coopérations entre territoires mais qui sont sur des sujets spécifiques et aidées par des cadres précis (TEPOS pour l'énergie, PSADER pour l'alimentation, la forêt...) et des financements. Le SCoT, il a un périmètre, une structure, il doit être accepté comme étant un lieu de débat à ouvrir sur d'autres thématiques.

Murielle PEZET-KHUN interroge les élus sur l'organisation et l'animation du prochain séminaire. Les élus souhaitent que soient apportés les éléments nécessaires à l'objectivation des débats, les éléments chiffrés sur l'autonomie des territoires, sur les flux entre territoires. Ils souhaitent collectivement que soient effectivement posées les questions et que l'on aille jusqu'au bout dans les débats pour y répondre. Ils proposent que l'animateur puisse revenir sur les questions, avec recul.

- **Informations diverses**

Jérôme DUTRONCY indique que le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac aval) qui porte la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Drac-Romanche, va bientôt être dissout. Il rappelle que l'EP SCoT a candidaté pour devenir temporairement la nouvelle structure porteuse de la CLE du SAGE Drac-Romanche. Il précise que la Métropole s'est également proposée et que c'est le bureau de la CLE qui tranchera prochainement aux vus des différents candidats.

Jérôme BARBIERI ne voit pas d'objection à cela dans la mesure où il pourra être travaillé dans le cadre de l'autonomie souhaitée par l'ensemble du territoire sur cette question.

Yannik OLLIVIER indique qu'une rencontre avec le réseau des conseils de développement est programmée le 11 juillet à 17h 00 à l'Agence d'urbanisme pour un temps d'échanges sur l'évaluation du SCoT.

Le président remercie les participants et clôt la séance à 18h45.